Etudes de sol en Région bruxelloise



Vous souhaitez faire réaliser une étude de sol ou y êtes-vous légalement obligés ? Une situation d'urgence s'est produite dans vos locaux ? TAUW vous guide à travers les différentes obligations environnementales de l'Ordonnance sol et les études de sol.

3 Régions - 3 législations

TAUW est un bureau d'études agréé dans les trois régions du pays ainsi que dans les pays limitrophes de la Belgique. Par conséquent, il vous apporte une expérience de 25 ans en matière de gestion des terres afin de déterminer la solution la plus économique pour votre projet et d'assurer une gestion efficace de la problématique des terres polluées ou excavées.

Excavation de terres en Région de Bruxelles-Capitale

TAUW est en mesure de réaliser les investigations préalables nécessaires avant tout mouvement de terre et de vous guider pour la revalorisation de ces terres dans les 3 Régions. Notre expertise vous permet une optimisation économique et environnementale de votre excavation.

En effet, la réutilisation de terres, en **Région bruxelloise**, peut se faire moyennant le respect du code de bonnes pratiques relatif à l'utilisation de terres de déblais et de granulats dans ou sur le sol.

Nos services

- Etudes de sol
- Suivis d'assainissement
- Etude de qualité des terres
- Gestion intégrée des eaux pluviales
- Permis d'environnement
- Inventaire amiante

La réutilisation de terres, en **Région wallonne**, depuis le 1er mai 2020, pour tous les chantiers impliquant des mouvements de terre qu'ils soient entrants, sortants ou internes au chantier, est visée par l'AGW gestion et traçabilité des terres du 5 juillet 2018.

La réutilisation de terres, en **Région flamande**, peut dans certains cas être économiquement intéressante. Effectivement, pour les terres de déblais qui ne sont pas compatibles comme terre de remblai en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale à cause de concentrations non compatibles en métaux lourds et hydrocarbures aromatiques polycycliques, peuvent selon la législation Grondverzet, sous conditions, être valorisées comme matériau de sous-fondation.

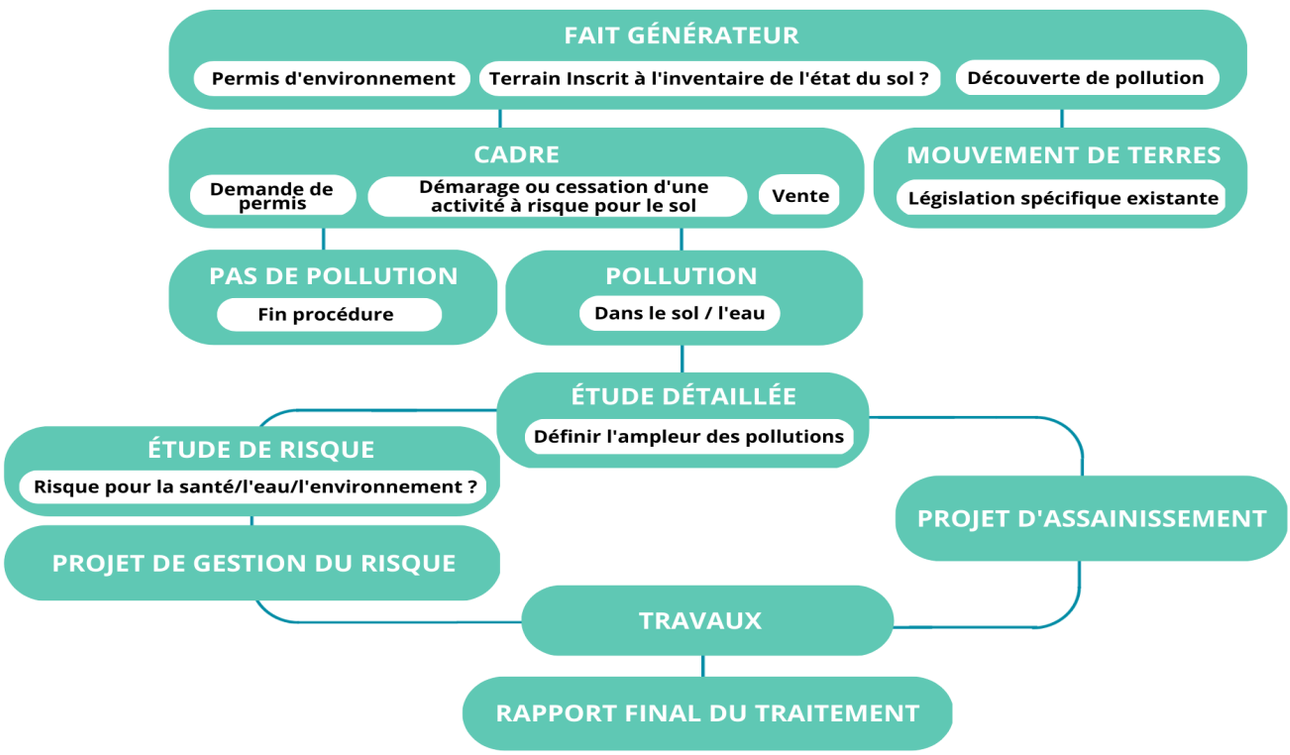
www.tauw.be/fr

Une étude de sol : quand et pourquoi ?

Depuis 2004, une législation spécifique relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués en Région bruxelloise existe, avec des obligations d'études des sols. TAUW vous soutient dans les démarches environnementales et administratives en lien avec l'ordonnance sol et dans la réalisation de ces études. De plus, TAUW propose son expertise en matière de permis d'environnement.

Vous avez un projet d'urbanisme ?

Une gestion intégrée des eaux pluviales vous est demandée ? TAUW réalise des tests d'infiltration pour vous aider dans votre processus de gestion intégrée des eaux pluviales. TAUW peut également, dimensionner des ouvrages d'infiltration et/ou de rétention, sur base de la capacité d'infiltration du sol et des caractéristiques de votre projet de développement.





Bertrand Henriet
Business Manager
TAUW Bruxelles

TAUW est une référence dans le monde des experts du sol. Depuis 1994, nos spécialistes et experts réalisent quotidiennement des études de sol et des assainissements pour des entreprises et des administrations.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez nous :

info@tauw.be
+32 16 35 28 10

TAUW Roulers
+32 51 33 53 00

TAUW Bruxelles
+32 26 44 05 64

TAUW Louvain
+32 16 35 28 10

TAUW Gembloux
+32 81 20 72 00

TAUW Lokeren
+32 93 40 69 60